



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 4 février 2014

Agenda

Lundi 10 février

-15h: **Karlheinz STIERLE**, correspondant de l'Académie (section Philosophie): « *Y a-t-il un équivalent allemand aux 'sciences morales et politiques'* ».

-17h30: Réunion du jury du Prix Solon (salle 4)

Lundi 17 février & lundi 24 février

: pas de séance.

Lundi 3 mars

-9h30: Entretien inter-académique (Académie des Sciences morales et politiques, Académie des Sciences, Académie des Beaux-Arts): « *Les limites* » (Grande salle des séances).

-12h30: Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h: **Alain DUHAMEL**: « Lecture de Notice sur la vie et les travaux de **Jacques Dupâquier** », Grande salle des séances.

-16h45: réunion du jury du Prix Edmond Freville-Pierre Messmer (salle 3).

Lundi 10 mars

-9h30: Hommage à **Bruno NEVEU**, Grande salle des séances.

-15h: **Marianne BASTID-BRUGUIÈRE**, membre de l'Académie: « *Les sciences morales et politiques dans l'horizon du monde chinois.* »

Lundi 17 mars

-15h: **Pierre DEMEULENAERE**, professeur à l'Université Paris-Sorbonne: « *Les sciences morales et politiques dans la culture anglo-saxonne.* »

Lundi 24 mars

-15h: **Michel LE MOAL**, membre de l'Académie des sciences: « *Neurosciences, une longue route vers la maturité* », Gde salle des séances.

Lundi 31 mars

-15h: **Daniel ANDLER**, professeur à l'Université Paris-Sorbonne: « *L'apport des sciences cognitives* »

Séance du lundi 3 février

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 27 janvier, le président **Bernard Bourgeois** a fait procéder à l'élection d'un membre au fauteuil I de la section Législation, droit public et jurisprudence, laissé vacant par le décès d'**Alain Plantey**. Trois candidats étaient en lice, **Yves Gaudemet**, professeur de droit; **Raphaël Hadas-Label**, conseiller d'État; **Jean-Pierre Machelon**, professeur de droit.



Yves Gaudemet a été élu au 2^e tour de scrutin. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit et agrégé des facultés de droit, il enseigne le droit administratif général, le droit administratif des biens, le contentieux administratif et le droit public économique à l'Université Panthéon-Assas. Ancien directeur de l'école doctorale de droit public et de science politique, il a dirigé le Master 2 en droit public approfondi. Il a présidé le jury de la session 2011 du concours d'entrée à l'ENA. Codirecteur de la « Revue de Droit public », il est l'auteur de nombreux articles et chroniques et, entre autres, d'un *Traité de droit administratif* (LGDJ, 5 vol., 2002).

Le président Bernard Bourgeois a ensuite fait procéder aux dépôts d'ouvrages (cf. p. suivante), puis il a passé la parole à son confrère **Bertrand Saint-Sernin**, qui a fait une communication sur « Les sciences morales et politiques selon Cournot ».

Après avoir rappelé qui fut Cournot (1801-1877), mathématicien, économiste, philosophe, recteur d'académie, l'orateur a cité Cournot exposant ses vues sur le rôle des sciences morales et politiques dans *Des Institutions d'Instruction publique en France* lorsqu'il écrit: « La politique et la philosophie sont d'accord pour grouper, pour rassembler sous un même point de vue toutes les institutions qui concourent à éclairer les hommes, à avancer l'esprit humain, à accroître les conquêtes de l'intelligence, à seconder l'essor de la civilisation, à conserver la gloire intellectuelle du pays. » Dans la conception des sciences morales et politiques par Cournot, Bertrand Saint-Sernin a retenu sept points susceptibles d'illustrer l'actualité de Cournot et il les a formulés comme suit, avant de les développer: 1° Les crises rénovatrices des sciences sont les seules crises rénovatrices de la philosophie; 2° L'action humaine change la Terre et peut l'altérer irréversiblement; 3° La nature n'est pas saturée: on peut y introduire des corps et des processus nouveaux; 4° Le hasard n'est pas seulement le corrélat de notre ignorance: il est constitutif de l'univers; 5° L'exploration scientifique de l'univers se réalise en recourant à des clés de décryptement successives, de plus en plus pénétrantes et englobantes: les changements de clé constituent des « révolutions scientifiques »; 6° Les institutions, en particulier celles de l'Instruction publique, ont un double statut. À court terme, elles sont administratives; à long terme, elles modèlent la vie sociale et sont politiques; 7° Il y a une différence entre décider en temps ordinaire et décider en temps de crise.

À l'issue de sa communication **Bertrand Saint-Sernin** a répondu aux questions que lui ont posées **Alain Besançon**, **Thierry de Montbrial**, **Jean-Robert Pitte**, **Michel Pébereau**, **Jean Tirole**, **Georges-Henri Soutou**, **Rémi Brague**, **Philippe Levillain**, **Mireille Delmas-Marty**, **Jacques de Larosière**, **Jean-Claude Trichet**, **Jean-Claude Casanova** et **Bernard Bourgeois**.

Dépôts d'ouvrages lors de la séance du 5 février

- **Rémi Brague** a présenté l'ouvrage de sa consœur **Chantal Delsol** *Les pierres d'angle. À quoi tenons-nous ?* (Paris, 2014, Éd. du Cerf, 257 pages).
- **Georges-Henri Soutou** a présenté deux ouvrages : celui de son confrère **Jean Cluzel** intitulé *Solidarité Europe-Afrique* (Paris, 2013, Economica, 169 pages) et celui de Thierry Lentz intitulé *Les vingt jours de Fontainebleau* (Paris, 2014, Perrin, 294 pages).

À lire

- **André Vacheron** : « Vin et maladies cardio-vasculaires », communication faite le mercredi 29 janvier à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière dans le cadre du colloque « Vin et santé » de l'Académie du Vin de France. Extrait : « Le bénéfice spécifique du vin n'est établi que sur les données épidémiologiques et seulement pour des consommations modérées de 2 à 3 verres par jour. Les études prospectives qui ont comparé l'effet du vin à celui d'autres boissons alcoolisées comme la bière, indiquent que le vin réduit non seulement mieux le risque vasculaire mais aussi la mortalité globale. Comment explique-t-on cette supériorité du vin sur les autres alcools ? Par la présence en quantité plus importante de polyphénols. [...] Les mécanismes de l'action bénéfique du vin sur la paroi artérielle sont certainement multiples : la diminution de l'athérogenèse et la prévention de la thrombose me paraissent les plus importants et sont surtout l'apanage des vins rouges produits en barriques de chêne avec des périodes de fermentation de quelques semaines permettant la pleine extraction des tanins particulièrement riches en composés phénoliques, notamment en procyanidines. Le Cabernet sauvignon, le Merlot et le Pinot noir donnent les vins les plus riches en tanins. Leurs effets anti-oxydants, anti-athéromateux, anti-agrégants sont très supérieurs à ceux du vin blanc en expérimentation animale. Produit naturel merveilleux, le vin doit cependant être consommé avec modération. Il faut garder raison et apprendre à le déguster pour en obtenir tous les bienfaits : ne jamais boire à jeun en raison du risque d'alcoolémie brutale, se souvenir qu'un verre de vin apporte 100 kilocalories et 10 grammes d'alcool en moyenne et savoir qu'une consommation chronique régulière d'alcool en quantité importante favorise l'hypertension artérielle. »
- « Pour le patriarche **Bartholomeos**, christianisme et droits de l'homme "cheminent de pair" », dans *La Croix* du 29 janvier. Extrait : « Le patriarche œcuménique de Constantinople a prononcé un discours important devant l'**Académie des sciences morales et politiques**, à Paris. [...] "Les droits de l'homme constituent un acquis culturel significatif ayant rendu notre monde plus humain", assure le patriarche Bartholomeos tout en mettant en garde contre "l'élargissement de leur contenu, l'extension exagérée de leurs limites" et le risque qu'ils se transforment en "exigences démesurées de l'individu-consommateur". [...] "L'enjeu essentiel d'une approche correcte est la façon de comprendre la vérité et la relation à la vérité. Il importe d'accepter que les frontières entre vérité et absence de vérité ne coïncident pas avec celle de notre propre religion et de la religion d'autrui. Un critère substantiel de la vérité de la religion est de savoir si celle-ci respecte et protège la dignité humaine", précise-t-il. »
- Sur le site d'Atlantico, interview de **Rémi Brague**, Jean Garrigues et Bernard Lecomte sur la politique de laïcisation du Gouvernement. Extraits des réponses de Rémi Brague : « Il faut déjà essayer de comprendre dans un premier temps ce qui a pu amener l'Église à s'exprimer sur le sujet [du mariage pour tous]. Les ecclésiastiques gardent, pour une bonne partie d'entre eux, un mauvais souvenir des reproches qui ont été faits à Pie XII pour son silence face à l'Holocauste durant la Seconde Guerre mondiale. Il y a donc un véritable souci pour le clergé de ne pas être accusé de ce que les juristes appellent une "non-assistance à personne en danger" et ce en dépit du fait qu'il sait très bien que les propos qu'il tiendra sur le mariage pour tous seront mal reçus, voire mal interprétés, par beaucoup de monde. Néanmoins, ce que l'on pourrait appeler à cette occasion le principe de "non-assistance à civilisation en danger" a prévalu, l'Église s'avérant particulièrement inquiète d'une réforme qui remet en cause les fondements biologiques et culturels de l'espèce humaine. L'ennui est ici que ceux qui nous gouvernent et nous informent ne comprennent absolument pas ces faits. L'Église est applaudie des deux mains lorsqu'elle défend les Roms et plus largement le droit des immigrés, mais elle est immédiatement mise au pilori lorsqu'elle n'abonde pas directement dans le sens que l'on voudrait lui indiquer. Même si l'expression à elle seule suffit à faire mourir d'apoplexie un homme de gauche, on peut affirmer sans exagération que nous vivons aujourd'hui sous un régime "d'ordre moral" qui culpabilise immédiatement ceux qui ne pensent pas correctement. [...] D'après moi, la simple opposition [de la morale laïque et de la morale religieuse] est déjà une sottise en soi. Je suis personnellement convaincu que la morale est un concept qui se passe d'épithète (morale laïque, morale chrétienne, morale bouddhiste...). La morale est, dans son acceptation, un "guide de survie de l'humanité" dont les valeurs sont assez souvent communes à toutes les sociétés post-tribales (ne pas assassiner son prochain, ne pas convoiter la femme de son voisin, condamner les faux-témoignages, le vol...). Ainsi, les Dix commandements ne sont finalement qu'une immense succession de platitudes et il n'y a rien de mal à ce qu'elles en soient d'ailleurs. »

À savoir

- Le mardi 25 et le mercredi 26 mars, dans l'auditorium du Ministère des Affaires étrangères, 27 rue de la Convention à Paris XV^e, l'Académie organisera avec la Fondation Napoléon, en collaboration avec les Archives diplomatiques, un colloque historique et juridique intitulé « Diplomates et diplomatie au temps de Napoléon ». **Xavier Darcos**, secrétaire perpétuel de l'Académie, prononcera le discours d'ouverture. **Jean Tulard** évoquera « Napoléon et ses ministres des Affaires étrangères » et **Georges-Henri Soutou**, en conclusion du colloque, traitera de « Napoléon dans l'histoire de la diplomatie européenne ».
- Le mercredi 5 février, dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale, aura lieu la 4^e « Rencontre Parlement-Ifri ». La conférence, sur le thème « Moyen-Orient : quel ordre après les transitions ? » sera animée par **Élisabeth Guigou**, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et **Thierry de Montbrial**.